



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

SEANCE du 5 avril 2023

Nombre de délégués en exercice : 53

Présents : 40

Excusés : 13

Date convocation : 27 mars 2023

Date affichage : 17 avril 2023

L'An deux mille vingt-trois, le cinq avril à vingt heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collectes et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de LOCODOLE à DOLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

Etaient présents :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : STOLZ Julien, BUSSIERE P, CHAMPANHET S, CHAUCHEFOIN G, CROISERAT JL, DEWALLY D, FERNOUX-COUTENET G, FICHERE JP, GAGNOUX JB, GUERRIN B, GUIBELIN H, HOFFMANN M, MILLIER C, RYAT T, MIRAT M, PECHINOT J, PERNOUX A, REBILLARD JM, ROBERT JC.

Communauté de Communes Jura Nord : BENESSIANO M, BOURCET A, DAUNE M, FASSET G, GOUNAND A, LAVRY G, PERTUS E, THABARD JC.

Communauté de Communes du Val d'Amour : DEGAY P, DEJEUX A, LOGEROT B, PICHON JC, SERMIER P, THERY J.

Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : BONGAIN G, JEANDOT M, GARNIER JN, GUILLEMOT J, SCHMITT A, LAGALICE C, SCHMIEDER M.

Etaient excusés :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : CALINON S, DAMY O, DIEBOLT A, GINDRE D, JEANNEAUX C, LACROIX O, MATHIOT A.

Communauté de Communes Jura Nord : BACOT H.

Communauté de Communes du Val d'Amour : COUTROT G, DUGOIS C, FRAICHARD A.

Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : CORDIER E, LEFEVRE N.

Secrétaire de séance : Monsieur GARNIER Jean-Noël

Délibération n° 05042023-10cs

OBJET : Déchèterie de Saint-Aubin : évolution du site

Contexte :

Le SICTOM de la Zone de Dole dispose actuellement d'un réseau de 10 déchèteries, permettant à une majorité d'usagers de disposer d'une déchèterie en moins de 10 minutes.

La déchèterie de Saint-Aubin n'étant plus aux normes, il a décidé de mener une réflexion globale sur le devenir de ce site en considérant les paramètres suivants :

- Le fonctionnement actuel du site
- Les besoins des usagers

et de les mettre en perspective aux besoins du territoire et aux enjeux de la gestion des déchets du SICTOM de la Zone de Dole.

1. Les principaux constats et enseignements

1.1 Le fonctionnement actuel de la déchèterie de Saint Aubin

La déchèterie de Saint-Aubin est ouverte 1 jour et demi par semaine (11 heures par semaine en été et 9 heures par semaine en hiver).

Les déchets acceptés sont les déchets verts, non recyclables, gravats, mobilier, métaux, bois, plâtre et cartons.

Les déchets non acceptés sont les déchets spécifiques (peintures, solvants...), les pneus, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les huiles.

L'offre de service est sous forme de caissons à plat.

Elle n'est plus aux normes (site non clôturé, pas de plateforme imperméable, eaux pluviales non traitées, pas de poteau ou réserve incendie, pas d'eau potable..).

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 039-253900633-20230405-05042023_10CS-DE



1.2 L'usage de la déchèterie de Saint Aubin (données 2022).

En 2022, 680 usagers ont fréquenté la déchèterie de Saint-Aubin et 5 232 passages ont été enregistrés.

Une des particularités de cette déchèterie est sa zone de chalandise très limitée, contrairement aux autres déchèteries du SICTOM de la Zone de Dole. En 2022, plus de 80% des usagers proviennent de la commune de Saint Aubin, et 20% des usagers proviennent de Saint-Loup et Aumur.

1.3 Les besoins des usagers fréquentant la déchèterie de Saint Aubin

Les apports prédominants sont les déchets verts, puis les gravats et le non -recyclable.

Les souhaits exprimés par les usagers sont le maintien d'un service de proximité, l'augmentation de l'amplitude d'ouverture et l'amélioration des conditions du dépotage des déchets verts (actuellement, des caissons).

2. Mise en perspective du devenir de ce site avec les enjeux de gestion des déchets

Les enjeux relatifs aux déchèteries sont aujourd'hui moins de recours à l'enfouissement (capter pour recycler avec la mise en place de nouvelles filières), améliorer la gestion (privilégier les circuits courts) et la valorisation des matières (recyclage, réemploi, valorisation agricole pour les déchets organiques).

De plus, les besoins des usagers ont évolué avec notamment la suppression du brûlage depuis 2011, nécessitant une adaptation de l'offre de service.

Le flux de déchets verts constitue aujourd'hui le 2^{ème} flux de déchets collecté avec 120 kg par an et par habitant (10 000 T en moyenne par an) après les ordures ménagères résiduelles, à l'échelle du SICTOM de la Zone de Dole.

Pour ce flux, les attentes des usagers sont la qualité de service (disponibilité du service et conditions de dépotage).

3. Synthèse des enjeux considérés pour le devenir de ce site

Il s'agit de proposer un projet répondant aux enjeux suivants :

- Adapter le service public aux besoins des usagers et au regard de l'offre globale (maillage du territoire en déchèteries)
- Maintenir un service de proximité répondant de façon qualitative aux principaux besoins
- Orienter le projet pour répondre aux enjeux de valorisation de la matière et de circuit court (économie circulaire)
- Intégrer cette nouvelle offre de service en complémentarité des offres existantes.

De plus, après examen d'un scénario permettant d'offrir aux usagers tous les services (tous les déchets acceptés, amélioration de l'amplitude d'ouverture, création d'un espace dédié aux déchets verts), les coûts d'investissement et de fonctionnement ont conduit à prioriser les besoins tout en améliorant la qualité de service offert.

4. Nouvelle orientation du projet

Dans ces conditions, il est proposé l'évolution de la déchèterie de Saint Aubin vers un relais de proximité et une végétèrie afin de répondre aux besoins et enjeux suivants :

- a) Répondre aux besoins principaux des usagers

Le site accueillera les déchets verts, les gravats et les cartons.

- b) Améliorer la qualité de service

Il sera créé un espace dédié aux déchets verts pour faciliter le dépotage des déchets verts. Dans un premier temps, l'amplitude d'ouverture serait augmentée d'une demi-journée par semaine toute l'année (ouverture matin et après -midi le mercredi), et d'une demi-journée complémentaire en période estivale (répartition à convenir). Les apports en déchets verts sur ce site ne seront pas comptabilisés dans les 26 passages annuels du badge de déchèterie.

- c) Répondre aux nouveaux enjeux

Un site répondant aux enjeux de gestion des déchets verts et en complémentarité avec les autres déchèteries à proximité. La création d'une végétèrie permettra aux usagers de bénéficier des conditions améliorées pour leurs apports et le dépotage des déchets verts. De plus, l'aménagement de cet espace permettra de broyer les déchets verts in situ (limitation du transport associé à ce flux de déchets). Et, enfin, dans le cadre de partenariat avec les agriculteurs à proximité, il est souhaité la mise en place de co-compostage avec le broyat de déchets verts mis à disposition sur la végétèrie de Saint Aubin pour la valorisation des terres agricoles à proximité.

Il est ainsi proposé aux membres du conseil syndical de se positionner sur le devenir du site de Saint Aubin. Les orientations proposées sont :

- La création d'un espace dédié pour l'accueil et le broyage des déchets verts : une végéterie
- Le maintien d'un caisson pour les gravats et les cartons (relais de proximité pour les communes environnantes)
- L'augmentation des amplitudes d'ouverture avec notamment la prise en considération des besoins saisonniers des usagers pour le flux déchets verts
- L'établissement de partenariat, en lien avec les communes à proximité directe, pour rechercher des agriculteurs à proximité pour la mise en place de co-compostage et la valorisation des terres agricoles à proximité.

Les nouvelles fonctionnalités de ce site permettraient, malgré le fait que certains déchets ne puissent plus être déposés, de répondre aux enjeux notables :

- Mise en conformité
- Adaptation de l'offre de service public aux besoins des usagers, améliorer de la qualité des services
- Maintien d'un service de proximité
- Pérennisation du service

et aussi d'inscrire le site de Saint Aubin dans une offre complémentaire avec les déchèteries à proximité (Tavaux et Chaussin) et dans une dynamique d'économie circulaire (circuit court et valorisation agricole à proximité des déchets verts).

Le Président met au vote.


Après en avoir délibéré, de la façon suivante :

- 3 abstentions,
- 37 pour,

le Conseil Syndical :

- **Approuve** les orientations proposées sur le devenir du site de Saint-Aubin

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Publié le
ID : 039-253900633-20230405-05042023_10CS-DE



Fait à Brevans,
Le 5 avril 2023

Le Président

Jean-Pascal FICHERE



Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le



ID : 039-253900633-20230405-05042023_10CS-DE

